DÉFINITION DE LA PSYCHOMOTRICITÉ

Discipline paramédicale reconnue par l'État français, la psychomotricité désigne les différentes fonctionnalités motrices du corps humain qui affichent des relations directes ou non avec l'activité cérébrale ou psychologique d'un individu.

Si la psychomotricité s'apparente à une véritable pratique, elle s'inscrit également dans un courant de pensée dont la principale théorie est de relier le corps et la pensée. Ainsi, **le psychomotricien** vise à rétablir un équilibre entre ces deux entités afin que son patient s'adapte mieux à son environnement et en ressente un soulagement.

 $@\ https://sante-medecine.journal desfemmes.fr/faq/22369-psychomotric ite-definition$